

*Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim*

COMMUNE D'ALTORF
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 26 mars 2012

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves, MULLER Marc,
MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK Guy, WEBER Jean-
Marc .

Absent excusé :

Absent non excusé : Mme SEYFRITZ Solange ; M WILT Frédéric

Secrétaire de Séance : M Guy STAERK

Date de convocation : 20 mars 2012

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 22 FEVRIER et 12 MARS
2012**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2012.

Par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (JM Weber) approuve le procès verbal de la séance du 12 mars
2012.

20/12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2011 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice	886 444,40 €
Recettes de l'exercice	1 022 867,63 €
Excédent de l'exercice	136 423,23 €
Excédent de clôture	136 423,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice	1 726 498,38 €
Recettes de l'exercice	1 660 863,54 €
Déficit de l'exercice	65 634,84 €
Déficit antérieur	118 784,90 €
Déficit de clôture	184 419,74€

SOIT UN DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE DE 47 996,51 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2011 tel qu'il a été présenté.

Après avoir examiné les comptes de la Commune,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le compte administratif 2011.

21/12 COMPTE DE GESTION 2012

**Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le compte de gestion 2011 de Madame le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2011, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	136 423,23 €
Un déficit d'investissement de	184 419,74 €
Soit un déficit global de clôture de	47 996,51 €

22/12 AFFECTATION DES RESULTATS

**Le Conseil Municipal,
Après délibération
A l'unanimité des membres présents,**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 136 423,23 € comme suit :

- en recettes d'investissement, compte 1068, du Budget Primitif 2012 le montant de **136 423,23 €**.

23/12 PREVISION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Vu la demande de subvention exceptionnelle émise par l'Association « A.S.Altorf » en date du 8 mars 2012 pour l'acquisition de 2 buts transportables

Considérant la volonté de soutien du Conseil Municipal aux associations locales

Considérant que toute demande de subvention « exceptionnelle » reste soumise à l'appréciation du Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les prévisions de dotation des subventions communales pour l'exercice 2012, qui s'élèvent au total à 59 000,00 €
- **DECIDE** de se substituer à l'Association A.S. Altorf pour l'achat des 2 buts transportables et ainsi d'inscrire le montant total lié à l'acquisition de cet équipement à la section investissement du budget primitif 2012.

24/12 FIXATION DU TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal,

- Considérant** la suppression par l'article 2 de la loi de finances de la taxe professionnelle pour 2010 et son remplacement par la contribution économique territoriale (CET)
- Considérant** l'article 1640C du Code Général des Impôts portant sur une nouvelle fixation des taux de référence communaux de 2010
- Considérant** que les taux affichés au titre de 2010 sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat
- Vu** la délibération n° 30/11 prise en date du 11 avril 2011 portant sur la fixation des taux des taxes communales pour l'exercice 2011

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents**

DECIDE , de maintenir pour l'année 2012 les taux d'impositions des taxes communales identiques à ceux fixés pour l'exercice 2011, soit :

Taxe d'habitation	14,70 %
Taxe foncière bâti	7,29 %
Taxe foncière non bâti	31,41 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	15,67 %

25/12 BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2012.

– **Section de Fonctionnement :**

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, chapitre par chapitre, le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2012 comme suit :

Dépenses globales de fonctionnement pour un montant de **918 001,00 € par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (JM Weber)**

Recettes globales de fonctionnement pour un montant de **918 001,00 € par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (JM Weber)**

– **Section d'investissement :**

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, le projet de la **section d'investissement** du budget primitif 2012, comme suit :

Dépenses globales d'investissement pour un montant de **888 550.00 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**

Recettes globales d'investissement pour un montant de **888 550.00 €** à l'**unanimité des membres présents et représentés**

26/12 « POMME DE PIC » : révision des tarifs d'inscription

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations n° 45/09 et 28/09 prises respectivement en date du 1er juillet 2009 et du 28 avril 2009 portant sur la signature d'une convention de Délégation de Service Public avec l'OPAL dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de la structure périscolaire d'Altorf et autorisant le Maire à signer tout document à intervenir dans la procédure durant les 6 années de délégation

Considérant la stabilité du montant des tarifs d'inscription à la structure périscolaire d'Altorf depuis l'année 2008 et que conformément à l'article 9 du cahier des charges de la DSP, toute modification tarifaire doit faire l'objet de l'accord conforme et préalable de la Commune d'Altorf

Sur proposition de Monsieur René BAAS,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents,**

DECIDE d'appliquer une augmentation globale de 2 % aux différents tarifs actuels d'inscription à la structure d'accueil « Pomme de Pic » à compter de la rentrée 2012, selon tableaux joints en annexe.

DECIDE de réduire le montant des tarifs liés à l'accueil ponctuel des enfants avant et après les heures d'ouverture du centre, selon tableaux joints en annexe. (permanences 8h/9h et/ou 17h/18h, ½ h garderie du matin ou du soir)

27/12 « POMME DE PIC » : fixation de critères de priorité d'inscription

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité dressé par l'OPAL, gestionnaire de la structure d'accueil périscolaire et A.C.E.M (Accueil Collectif Educatif de Mineurs), faisant état d'une augmentation sensible du nombre d'enfants à « Pomme de Pic »

Considérant que le seuil maximum d'accueil risque d'être atteint certains jours à midi dès la rentrée prochaine et qu'il convient par conséquent de fixer des critères de priorité d'inscription

Sur proposition de Monsieur René BAAS et après concertation avec le gestionnaire,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'appliquer, si besoin, les critères de priorité d'inscription selon l'ordre suivant :

A) Enfants domiciliés ou gardés par des parents (grands parents, tante ...) domiciliés à Altorf

- 1) Réinscription
- 2) Fratrie
- 3) 2 parents travaillant (ou mono parental)
- 4) formule complète (midi+soir)
- 5) Autres cas

B) Enfants du personnel (structure, école et mairie)

C) Hors Commune avec Inscription annuelle

- Réinscription dans l'ordre d'ancienneté dans l'école
- Fratrie
- 2 parents travaillant (ou mono parental)
- formule complète (midi+soir)
- Autres cas

28/12 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- Le permis d'aménager relatif à la création du futur lotissement communal au lieu-dit Burgweg a été déposé par la CM-CIC SAREST. Une réunion de présentation du projet, en présence de l'aménageur, destinée aux riverains concernés se tiendra à la Dîme le lundi 16 avril 2012 à 20h. Une invitation individuelle sera envoyée à chaque riverain et ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.
- Une campagne de comptage des hamsters sera lancée au printemps de cette année.
- Les travaux liés à la protection des zones habitées des communes d'Altorf, Duttlenheim et Duppigheim contre les crues de la Bruche ont démarré dans la forêt d'Altorf. Les travaux à intervenir au niveau des 2 ouvrages d'art de la Commune (pont du Rossbach et pont de la MTL) démarreront le 30 avril 2012 et s'achèveront le 15 juin 2012. Durant toute la période des travaux la circulation au niveau des ponts sera réglée par alternance.
- La journée de nettoyage de Printemps est reconduite cette année sous la même forme que les années précédentes et aura lieu le samedi 31 mars. Toutes les personnes de bonne volonté sont attendues à partir de 8h30 sur le parking de la MTL

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	